



Projet Educatif Territorial

Montreuil-sur-Ille

1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2027

Vers une communauté éducative



2. DONNEES GENERALES du territoire

2.1 Données administratives

Commune de Montreuil-sur-Ille

19 avenue Alexis Rey

35440 MONTREUIL SUR ILLE

02.99.69.71.07

mairie@montreuil-sur-ille.fr

Elu référent

Stéphanie DORE, adjointe au maire
à l'enfance

sdore.msi@gmail.com

Référent technique

Marion MARTIN, Coordinatrice Enfance

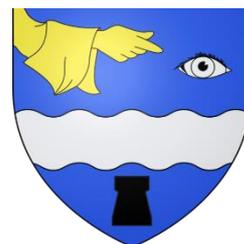
07.75.11.53.47

enfance@montreuil-sur-ille.fr

Autres informations :

Territoire en zone DSR (Dotation de Solidarité Rurale)

Existence d'un Contrat Enfance Jeunesse sur le territoire



INTRODUCTION

« Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) d'une communauté éducative vise à faire converger les actions de ses membres éducateurs, en faveur des jeunes du territoire.

Il s'appuie donc sur une analyse locale des besoins éducatifs, faisant émerger des objectifs qualitatifs et quantitatifs de progrès.

Les partenaires contractualisent une action collaborative visant à atteindre un ou plusieurs de ces objectifs.

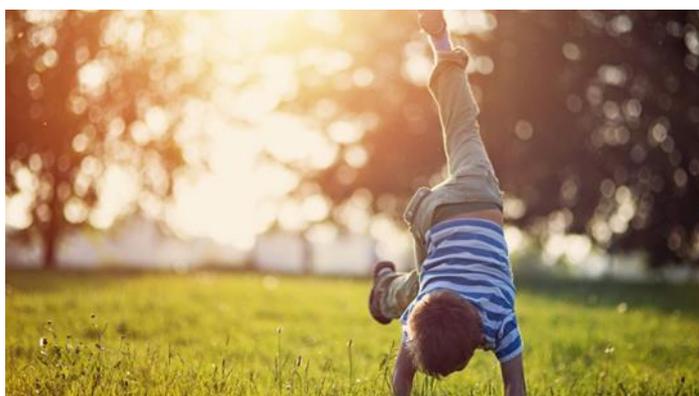
Le PEDT vise l'identification de ces objectifs partagés, la déclinaison opérationnelle de ceux-ci ainsi que les moyens et la durée pour les atteindre. Une évaluation régulière (une fois par an minimum) est mise en œuvre, dans le cadre d'une Comité de Pilotage, pour ajuster, réguler, développer l'action collaborative engagée.

Les éducateurs signataires deviennent une communauté éducative locale et seront ainsi dénommés dans le projet ci-dessous. Le Comité de Pilotage du PEDT évoqué au paragraphe précédent, doit être représentatif de cette communauté éducative. »

Extrait du guide rédactionnel du PEDT – GAD35

Notre PEDT à 4,5 jours est résilié, les horaires sont donc modifiés mais les enjeux éducatifs eux sont maintenus (Décret n°2017-1108 du 27 juin 2018).

Le PEDT est le garant de la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant. C'est un outil simple, partenarial et pratique au service de la réussite éducative et de l'attractivité du territoire. La commune a fait le choix de poursuivre ce travail partenarial lors des trois prochaines années.



Le Territoire et sa population



MONTREUIL SUR ILLE

2425 habitants

Commune rurale située dans la 3^{ème} couronne Rennaise (L'une des 10 communes du Pays d'Aubigné)

Desservie par le réseau TER SNCF, elle offre un service de transport développé permettant de rallier Rennes en 20 mn et St Malo en 35 minutes.

Services et infrastructures (ALSH, EHPAD, multi-accueil, CCAS, 2 écoles primaires, bibliothèque...), de nombreuses entreprises locales (maçonnerie, électricité, travaux publics, peinture...) des commerces (boulangerie, coiffeur...) ainsi qu'un magasin alimentaire plus conséquent.

Une trentaine d'associations donnent aux habitants la possibilité de pratiquer de nombreuses activités diverses et variées (sports, musique, cinéma). Il existe des associations en direction de la petite enfance et l'enfance (Gribouille – Espace jeux, associations de parents d'élèves...) sont également présentes.

110

Enfants en maternelle



203

Enfants en élémentaire



2 écoles

Ecole publique (174 enfants)

Ecole privée St Michel (139 enfants)

2.2 Existence d'éventuels dispositifs :

	Existence (oui/non)	Articulation avec le PEdT (oui/non)
Projet éducatif local (PEL)* :	non	
Contrat de ville :	non	
Contrat enfance jeunesse (CEJ) :	oui	oui
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :	non	
Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés]:	non	
Autres :	x	

3. Contexte du territoire

3.1 Etat des lieux de l'offre éducative existante :

Les accueils périscolaires

Activités périscolaires existantes	Amplitude horaire	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM	Gestionnaire	Missions principales
ALSH mercredi	11h30 (7h15-18h45)	60	Oui	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme. - Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant - Favoriser la socialisation de l'enfant - Privilégier la découverte et l'expérimentation
Périscolaire matin	1h15 (7h15-8h30)	40	Oui	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants - Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant Favoriser le vivre ensemble
Pause méridienne	2h (12h-14h)	230	Oui	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants - Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant Répondre à un besoin primaire : se nourrir - Favoriser le vivre ensemble
Périscolaire soir	2h15 (16h30-18h45)	60	Oui	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants - Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant Favoriser le vivre ensemble

Les accueils extrascolaires : ALSH

Activités extrascolaire existantes	Amplitude horaire	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM	Gestionnaire	Missions principales
Vacances (sauf les 3 premières semaines d'août)	11h30 (7h15-18h45)	60	Oui	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme. - Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant - Favoriser la socialisation de l'enfant - Privilégier la découverte et l'expérimentation

3.2 Etablissement d'éducation sur le territoire

Nom de l'établissement	Type d'établissement	Nom et coordonnées du référent sur cet établissement	Nombre d'enfants et jeunes concernés
L'île aux doudous	Crèche	ADMR lilleodoudous@admr35.org	NC
Ecole publique	Ecole primaire	Maxime Dole ecole.0352388f@ac-rennes.fr	174
Ecole saint Michel	Ecole primaire privée	Alexandra Bougeard ecolestmichel35440@yahoo.fr	139

La journée de l'enfant

PAUSE MERIDIENNE

De 12h à 14h
250 enfants en moyenne

TEMPS DE CLASSE



De 8h30 à 12h



TEMPS DE CLASSE

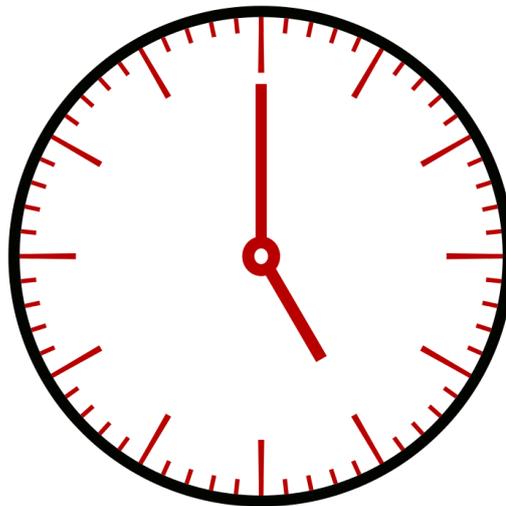


De 14h à 16h30

PERISCOLAIRE matin



De 7h15 à 8h30
40 enfants en moyenne



PERISCOLAIRE soir

De 16h30 à 18h45
60 enfants en moyenne



+ L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE LE MERCREDI (ALSH)

Ouvert de 7h15 à 18h45
60 enfants maximum

Le temps scolaire représente 14,3 % du temps de vie de l'enfant sur une semaine.

Le temps périscolaire représente 13,7 % du temps de vie de l'enfant sur une semaine.

Le temps extrascolaire représente 7 % du temps de vie de l'enfant sur une semaine.

3.3 Les temps de l'enfant (volume / horaires / ratio)

	Sur une journée de classe	Ratio	Sur une semaine	Ratio
Temps de vie de l'enfant	24 heures		168 heures	
Temps scolaire	6 heures	1/4	24 heures	1/7
Temps périscolaire	5 heures et 15 minutes	1/4	21 heures	1/8
<i>Dont périsco (matin + soir)</i>	<i>3 heures et 15 minutes</i>	<i>1/7</i>	<i>13 heures</i>	<i>1/13</i>
<i>Dont pause méridienne</i>	<i>2 heures</i>	<i>1/12</i>	<i>8 heures</i>	<i>1/21</i>
Temps extrascolaire maximum proposé			11 heures et 30 minutes	1/14

3.4 Emploi du temps d'un enfant :

horaires de l'école privée					
horaires	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h15-8h20	garderie			garderie	
8h20-8h30	accueil par les enseignants			accueil par les enseignants	
8h30-12h	Classe			Classe	
11h45-13h30	pause repas			pause repas	
13h20-13h30	accueil par les enseignants			accueil par les enseignants	
13h30-16h30	Classe			Classe	
16h30-17h15	goûter			goûter	
17h15-19h	garderie			garderie	

horaires de l'école publique					
horaires	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h15-8h20	accueil périscolaire			accueil périscolaire	
8h20-8h30	accueil par les enseignants			accueil par les enseignants	
8h30-12h	Classe			Classe	
12h-13h50	pause repas			pause repas	
13h50-14h	accueil par les enseignants			accueil par les enseignants	
14h-16h30	Classe			Classe	
16h30-17h15	goûter			goûter	
17h15-18h	périsco	étude		étude	périsco
18h-18h45	accueil périscolaire			accueil périscolaire	

LES PROJETS PEDAGOGIQUES

ECOLE SAINT MICHEL

Axes de travail :

Devenir scripteur

Devenir autonome dans ses apprentissages

ACCUEIL DE LOISIRS L'ILLE Ô ENFANTS

Assurer sa sécurité physique et affective

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

Aider l'enfant à comprendre le monde dans lequel il vit

Permettre à l'enfant de se ressourcer

Protéger son environnement

ECOLE

Axes de travail :

Améliorer le niveau d'orthographe

Faciliter l'usage des outils

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Réduction des inégalités et lutte contre les déterminismes sociaux

Epanouissement de l'enfant (plaisir, rythme, autonomie)

Apprentissage de la vie en collectivité

MULTI ACCUEIL L'ILLE Ô DOUDOUS

Pour les 0-3 ans

Respect des besoins fondamentaux

Respect du rythme

Respect du choix des activités

3.5 Éléments organisationnels issus de l'autoévaluation du précédent PEDT :

	Points forts	Points à améliorer
le pilotage		- Ce comité de pilotage se réunira au moins 2 fois par an pour suivre l'évolution des objectifs et, si besoin, en définir de nouveaux
les moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - La formation continue proposée aux agents est un point fort - Coordination et postes de référents créés + mise en place d'un organigramme - Depuis sept 2019 : équipe fixe (moins d'arrêts maladies et de turn-over) 	-difficulté pour recruter des animateurs qualifiés
l'articulation scolaire – périscolaire (entre adultes)	<ul style="list-style-type: none"> - La communication se fait de façon fluide (système de bons pour que les animateurs passent les informations aux directeurs des écoles et enseignants, ainsi qu'à la responsable de service). - Communication entre les directeurs des écoles et la responsable du service régulière de façon informelle mais également plus régulière sur certaines difficultés - Harmonisation des règles de vie 	<ul style="list-style-type: none"> -les objectifs éducatifs doivent être plus partagés par l'ensemble des partenaires (ex : créer plus de liens entre les projets d'école et le PEDT) - Organiser des temps d'échanges et/ou d'informations conjointes entre enseignants et animateurs pour harmoniser les contenus et la nature des activités (partage des fiches projets des ateliers, échanges sur les actions envisagées dans la classe afin d'établir des points de convergence) - Mettre en place des projets partenariaux - envoyer des questionnaires aux directeurs pour préparer les réunions
l'articulation scolaire – périscolaire (pour les enfants)	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de tous les APS et pause méridienne en périsco - Un référent périsco + un animateur dédié à la mise en place de projet d'animation - Faire du lien entre les projets de l'école, le périscolaire et l'ALSH. Proposer des ateliers en fonction des activités scolaires prévues (piscine, arts plastiques et musique) pour éviter des effets de redondance et s'assurer du respect des rythmes - Prise en compte de l'avis des enfants 	
Pilier 5 – l'accessibilité financière	<ul style="list-style-type: none"> - Tarifs modulés en fonction des coefficients familiaux - Repas à 1€ pour le quotient familial le plus bas 	
Pilier 6 – l'adaptation aux publics	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de plus en plus d'enfants en situation de handicap 	L'équipe souffre de ne pas avoir de « référent handicap »
Pilier 7 – la place des parents et des enfants dans le PEDT	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec les représentants de parents d'élèves lors des conseils d'école Les enfants sont au cœur des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des rencontres avec les représentants de parents d'élèves
Pilier 8 - la prise en compte des rythmes de l'enfant	Retour de la semaine à 4 jours en septembre 2018	

3.6 Autoévaluation des objectifs des PARCOURS DES ENFANTS du précédent PEDT

	OBJECTIFS VISES	Points forts	Points à améliorer
Parcours citoyen	Développer un comportement bienveillant dans sa relation à l'autre afin d'enrayer un climat de violence	<p>L'enfant apprend par l'expérimentation de ce qu'être citoyen en assurant le maintien des règles et en participant à l'élaboration de celle-ci.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse du nombre de conflits et de bagarres - Instauration d'un climat scolaire et periscolaire serein (moins de tension) - Réduction du nombre de billets d'incident / plus de billets d'incidents depuis janvier 2021 - Meilleure perception des services communaux par les familles - Plus besoin de faire signer la charte des enfants depuis 2020 	<ul style="list-style-type: none"> - De nouvelles formes de conflits apparaissent et pour lesquels les encadrants ne sont pas ou peu formés : le harcèlement entre enfants + échanges sur les réseaux sociaux et jeux en ligne - Un plus grand nombre d'enfants porteur de troubles ou handicap ont des besoins particuliers : l'équipe subit le temps du midi par manque de personnel formé
Parcours numérique	Créer du lien entre les différentes populations et générations de Montreuil	<p>Se servir du numérique comme support pour créer du lien autour de projets communs et les présenter aux différents partenaires</p>	<p>* Les enfants semblent passer encore beaucoup de temps devant des écrans à la maison</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lien se crée surtout entre l'ALSH et l'EHPAD. Le numérique n'est pas toujours le prétexte aux projets • Depuis le covid, la crèche a coupé les ponts avec le service enfance. La directrice du centre de loisirs va de nouveau tenter des rencontres

4. DIAGNOSTICS ET CONVERGENCES

4.1. Problématiques et enjeux éducatifs identifiés par la commune :

Les différentes structures accueillent chaque année de plus en plus d'enfants porteurs de handicaps : Inclusion des enfants à besoins particuliers.

Qu'est-ce que je ne vois pas chez les enfants et que je souhaiterais voir ?

Autonomie / respect des règles : depuis le retour du confinement, environ deux ans (2020), les enfants semblent moins autonomes et débrouillards (difficulté dans la gestion de son corps, de ses affaires, dans la résolution de conflit...) Ils sont plus autocentrés qu'auparavant et ont du mal à écouter et respecter les consignes simples des adultes. Ils semblent avoir plus de mal à se concentrer.

Qu'est-ce que je vois et que je ne souhaite plus voir ?

Moqueries entre enfants / voir plus d'entraide et de solidarité / respect de l'autre

4.2. Problématiques et enjeux éducatifs identifiés par les parents :

Qu'est-ce que je ne vois pas chez les enfants et que je souhaiterais voir ?

- de la politesse et de l'obéissance
- qu'il gère mieux ses émotions et ses frustrations
- qu'il soit fier de lui
- de l'autonomie
- plus d'empathie
- de l'insouciance
- qu'il soit soucieux de l'environnement et son avenir
- plus de jeux filles-garçons

Qu'est-ce que je vois et que je ne souhaite plus voir ?

- de l'anxiété
- des caprices
- de la crainte des plus grands
- de la jalousie
- de l'insolence

4.3. Problématiques et enjeux éducatifs identifiés par les équipes enseignantes:

ECOLE PUBLIQUE

Qu'est-ce que je ne vois pas chez mes élèves et que je souhaiterais voir ?

1) Je ne vois pas un goût de l'effort très développé. Beaucoup d'enfants donnent l'impression d'être incapables de se donner un peu de mal pour parvenir au bout d'une tâche ou d'un apprentissage.

2) Je ne vois pas des enfants qui ont le niveau de langage requis pour leur tranche d'âge. (Il y a quelques exceptions bien sûr mais le nombre des enfants avec des difficultés de langage est assez inquiétant).

3) Beaucoup d'enfants connaissent les règles de vie mais ne les respectent que sous surveillance des adultes, n'hésitant pas à dénoncer fréquemment leur camarade par volonté de nuire surtout. Sans surveillance en revanche, ils ne les respectent pas eux-mêmes : il faudrait les responsabiliser

Qu'est-ce que je vois chez mes élèves et que je ne souhaite plus voir ?

1) De plus en plus un manque de rigueur, d'application, une envie de « faire vite », une incapacité à se concentrer sur une tâche.

2) De plus en plus confrontée à une incapacité à accepter la frustration, à accepter que tous ses désirs ne soient pas assouvis, ou ne le soient pas tout de suite.

ECOLE PRIVEE

Qu'est-ce que je ne vois pas chez les élèves et que je souhaite voir ?

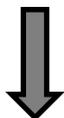
- De la concentration
- De l'autonomie

Qu'est-ce que je vois et que je ne souhaite plus voir ?

- Des moqueries

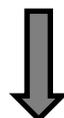
4.5. Tableau de convergence des différents enjeux et problématiques :

Seront inscrits dans le tableau ci-dessous
les éléments évoqués dans au moins 2 diagnostics.



Ils seront ensuite déclinés par le Comité de Pilotage en objectifs à atteindre, tant d'un point de vue quantitatif, que qualitatif.

<i>Problématiques et enjeux partagés</i>	<i>Quel objectif la communauté éducative cherche-t-elle à atteindre ?</i>	<i>Indicateurs de ces objectifs sur les comportements des enfants</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants sont moins autonomes qu'auparavant et ont du mal à se responsabiliser • Les enfants peinent à gérer leurs émotions et frustrations 	Favoriser l'autonomie en développant la confiance en soi	
<ul style="list-style-type: none"> • Le respect de l'autre et des consignes n'est pas acquis 	Permettre à l'enfant de se respecter, respecter les autres et les règles en posant un cadre clair et en explorant la différence	



Les objectifs et les indicateurs indiqués dans ces cases sont à retranscrire dans la colonne « *Objectif(s) et sous-objectifs visés* » et « *indicateurs* » du tableau 5. « *Parcours des enfants et jeunes* ».

4.6. Objectifs du Projet Éducatif de l'accueil de loisirs, si déclaration d'un ACM le mercredi

Assurer sa sécurité physique et affective

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

Aider l'enfant à comprendre le monde dans lequel il vit

Permettre à l'enfant de se ressourcer

Protéger son environnement

LE PROJET LE PARCOURS CITOYEN

Objectifs visés	Actions de la communauté éducative				Effets attendus et indicateurs
	Temps familiaux	Temps scolaires	Périscolaire (matin/midi/soir)	ALSH (mercredis et vacances)	
<p>Favoriser l'autonomie en développant la confiance en soi</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire confiance à son enfant. Le féliciter pour ses succès. L'aider à trouver des façons de s'améliorer Impliquer son enfant dans des petites tâches au quotidien Laisser l'enfant avoir le choix (dans ses vêtements par exemple) Eviter de le surprotéger 	<p>Formation d'élèves médiateurs en 2022-2023 du CP au CM2 (suite à un travail en commun sur les émotions et les messages clairs en 2021-2022 de la PS au CM2)</p> <p>Ateliers bien-être de la PS au Cm2 : travail sur la concentration et la confiance en soi avec une professionnelle en 2020-2021 et prévus en 2023-2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> Laisser les enfants régler leur conflit eux-mêmes tout en assurant une supervision A la cantine, les adultes ne font plus le service à la place des enfants Miser sur la collaboration et l'entraide pour gagner en sérénité 	<ul style="list-style-type: none"> Laisser l'enfant explorer des domaines qui l'intéressent mais l'inciter à essayer des activités qu'il ne connaît pas Laisser l'enfant le choix de ses activités / de faire ou de ne pas faire Proposer des mini camps et des sorties (sortir de sa zone de confort) Attribuer des tâches au quotidien aux enfants dans la vie du centre : goûter, installation et rangement du matériel, etc. 	<p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Meilleure confiance en soi Résolution de problème car meilleure communication et plus de concentration Temps du midi plus apaisé <p>indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Moins de sollicitations permanentes à l'adulte Moins d'anxiété et de conflits

LE PROJET LE PARCOURS CITOYEN

Objectifs visés	Communauté éducative				Effets attendus et indicateurs
	Temps familiaux	Temps scolaires	Périscolaire (matin/midi/soir)	ALSH	
<p>Permettre à l'enfant de se respecter, respecter les autres et les règles en posant un cadre clair et en explorant la différence</p>	<ul style="list-style-type: none"> Jouer à des jeux de société en famille Inciter les fratries à se donner un coup de main : l'enfant acquiert le sens des responsabilités et voit peu à peu le rôle qu'il joue auprès des autres 	<p>Participation aux ateliers sur les émotions de la MS au CM2 aux Champs Libres en 2022-2023 (savoir les repérer et les accueillir)</p> <p>Chaque année, ouverture aux autres par le biais d'associations agissant pour les familles ayant des enfants porteurs de handicap, de maladie ou des associations agissant contre la pauvreté dans le monde par le biais d'un repas solidaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Eduquer les enfants au Message claire (cnv) Inciter sur mixité filles-garçons Un midi à thème par mois Proposition d'un repas solidaire Sensibiliser et former les équipes au handicap et au harcèlement scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Décloisonner les groupes et les espaces Construire les règles avec les enfants et les afficher Inviter les familles à des moments festifs Par le biais de projections de films : exploiter le rapport à l'autre / sa différence Collaboration enfants/animateur Organisation d'ateliers philosophiques 	<p>Effets attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> Plus d'entraide et de solidarité Moins de moqueries et de grossièretés Qualité de la communication avec les parents Plus de légèreté au sein de l'équipe <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des bons d'incidents et mails envoyés aux familles - Diminution des conflits et incompréhension au sein de l'équipe

LES ACTIVITES

Activité	Structure	Enfants concernés	Modalités d'inscription	Tarification (<i>préciser s'il existe différents niveaux de tarification</i>)
Accompagnement au travail pour la classe, hors-la classe <i>(aide aux devoirs, études surveillées, activités de recherche documentaire,...)</i>				
Aide aux devoirs	Accueil périscolaire	Enfants fréquentant l'accueil périscolaire du cp au cm2 (école publique)	Sans inscription	Tarifs de garderie –tarification modulée
Activités intégrées à un projet partenarial <i>(scolaire-périscolaire, scolaire-extrascolaire, périscolaire-extrascolaire, scolaire-périscolaire-extrascolaire)</i>				
Printemps des poètes « La Beauté »	Scolaire-périscolaire	Ecole publique	Sans inscription	gratuité
carnaval	Périscolaire -extrascolaire	Ecole publique	Sans inscription	gratuité
Temps des voisins	Périscolaire -extrascolaire	Ecole publique	Sans inscription	gratuité
Semaine sans écran (printemps)	Scolaire-périscolaire-extrascolaire	Enfants des 2 écoles	Sans inscription	gratuité
Activités de prolongement ou d'approfondissement <i>(clubs scientifiques, concours mathématiques, éveil musical, activités de manipulation mathématique, jeux de logique et/ou de stratégie, entretien d'un jardin partagé, découverte du patrimoine ...)</i>				

6. PILOTAGE DU PROJET



Composition de la structure de pilotage :

Un comité de pilotage du pedt est instauré, sa composition est la suivante :

- Mr le Maire de la Ville de Montreuil-sur-Ille
- Mme l'adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse
- Le directeur de l'école publique
- Deux représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école
- La directrice de l'école privée
- Un représentant de l'association des parents de l'enseignement libre (APEL)
- Un représentant de l'OGEC
- Le responsable du service enfance
- Le responsable de l'accueil périscolaire
- La directrice de l'ALSH
- Un animateur

7. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

Restauration, Service périscolaire, ALSH

Pour accéder à ces services, il est indispensable d'avoir au préalable rempli une fiche de renseignements à retourner au Responsable du Service Enfance.

La fiche de renseignements est téléchargeable sur le site internet de la ville <https://www.montreuil-sur-ille.fr/> dans l'onglet Enfance Jeunesse puis Accueil de loisirs. Elle est également disponible sur demande auprès de la Responsable du Service Enfance.

Responsable du service Enfance

enfance@montreuil-sur-ille.fr

07.75.11.53.47

1- LES SERVICES PROPOSES

Pour les questions concernant **la garderie ou la cantine** vous pouvez contacter,

Les référents des temps périscolaires

accueilperiscolaire@montreuil-sur-ille.fr

07.76.61.67.95

. LA RESTAURATION SCOLAIRE

Cantine (pour les enfants de l'école publique et école privée)

Jours d'ouverture	Lundi-mardi-jeudi-vendredi
Horaires	Ecole privée : 11h45-13h20 Ecole publique : 12h-14h
Lieu d'accueil	Cantine scolaire
Modalités de réservation	sur votre portail-famille dans la rubrique inscription

Les repas servis aux enfants sont confectionnés sur place. Vous pouvez consulter les menus via l'application Clic et Miam.

<https://www.convivio.fr/clic-miam>

Si votre enfant est soumis à des allergies ou intolérances alimentaires, vous devez l'indiquer dans la fiche de renseignements et faire une demande de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à accueilperiscolaire@montreuil-sur-ille.fr

Attention : la restauration du mercredi est uniquement ouverte aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

. LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Périscolaire du matin (pour les enfants de l'école publique)

Jours d'ouverture	Lundi-mardi-jeudi-vendredi
Horaires	7h15-8h20
Lieu d'accueil	Accueil en salle de motricité
Modalités de réservation	Pas de réservation

Périscolaire du soir (pour les enfants de l'école publique)

Jours d'ouverture	Lundi-mardi-jeudi-vendredi
Horaires	16h30-18h45
Lieu d'accueil	Accueil en salle de motricité
Modalités de réservation	Pas de réservation

Une **aide aux devoirs** est proposée aux enfants tous les mardis et jeudis de 17h15 à 18.

Une garderie est proposée à l'école privée. Pour toutes demandes d'informations, merci de vous adresser directement à la direction de l'école privée.

. LES ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH)

Pour les questions concernant l'**accueil de loisirs**, vous pouvez contacter :

La directrice de l'accueil de loisirs
accueildeloisirs@montreuil-sur-ille.fr
06.70.55.33.58

Plusieurs choix sont proposés :

- **journée complète**
- **demi-journée** (matin et/ou après-midi) repas non compris
- **demi-journée et repas**

Matin : arrivée de 7h15 à 9h45 – départ entre 11h30 et 12h,
Après-midi : arrivée de 13h30 à 14h- départ entre 17h et 18h45

Vous avez réservé et votre enfant n'est pas présent : application du tarif correspondant à votre tranche de quotient familial, **sauf en cas de maladie de votre enfant sur présentation d'un justificatif médical ou sur présentation d'un justificatif employeur transmis par mail ou par courrier avant la fin du mois courant au service Enfance.**

Le centre de loisirs est fermé les trois premières semaines d'août.

Des mini camps sont proposés aux enfants de 6 à 11 ans en juillet.

2- INSCRIPTIONS PREALABLES VIA LE PORTAIL FAMILLE

Des inscriptions préalables sont obligatoires pour la restauration scolaire et l'ALSH via le portail famille.

Seuls les accueils périscolaires du matin et du soir ne nécessitent pas de réservation. Les animateurs pointent les enfants sur tablette.

. LE PORTAIL FAMILLE

Pour y accéder: <https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-montreuil-sur-ille>

. LES MODALITES D'INSCRIPTION

1) Accueils de loisirs des mercredis

20/23

Les réservations sont ouvertes en début d'année scolaire pour la totalité de la période soit de septembre à juillet.

Les annulations sont autorisées jusqu'à 2 jours avant la date souhaitée.

Passé ce délai, la réservation sera facturée au tarif normal.

2) Accueils de Loisirs, petites et grandes vacances

Les réservations sont ouvertes en moyenne 1 mois avant la période d'accueil.

Les annulations sont autorisées jusqu'à 2 jours avant la date souhaitée.

Passé ce délai, la réservation sera facturée au tarif normal.

3) Restauration scolaire

Les réservations sont ouvertes en début d'année scolaire pour la totalité de la période soit de septembre à juillet.

La réservation des repas à l'année est recommandée (annulations possibles tout au long de la période) En cas de maladie ou absence d'un enseignant les annulations sont autorisées jusqu'à 9h le jour même sur simple envoi d'un sms. Passé ce délai, la réservation sera facturée au tarif normal. Les enfants non-inscrits au repas seront pris en charge par les agents de restauration, cependant des pénalités financières sont appliquées :

Vous avez réservé un repas, votre enfant n'est pas présent : application du tarif correspondant à votre tranche de quotient familial, sauf en cas de maladie de votre enfant sur présentation d'un justificatif médical transmis par mail ou par courrier avant la fin du mois courant au service Enfance.

Vous n'avez pas réservé de repas et votre enfant déjeune : majoration du repas (cf : grille tarifaire)

3- TARIFS ET FACTURATION

La participation financière des familles ne couvre qu'une partie du coût de revient global des services. Le solde est pris en charge par le budget de la ville.

La ville de Montreuil-sur-Ille a mis en place des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial. La fixation de votre tranche de dégressivité est déterminée à partir du quotient familial.

DETERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL ET MISE A JOUR ANNUELLE AU 1^{er} JANVIER

Si vous êtes allocataire CAF et vous avez autorisé la Ville de Montreuil-sur-Ille à obtenir les données nécessaires au calcul de la facturation. Votre quotient familial sera automatiquement mis à jour en janvier de chaque année par le service Accueil Général. Sinon, vous devrez fournir chaque année en janvier une attestation de quotient familial de moins de 3 mois.

Si vous êtes allocataire MSA ou autre régime, une attestation de quotient familial de moins de 3 mois est à transmettre au service Enfance tous les ans en janvier.

A défaut de justificatif de ressources ou si vous n'avez pas souhaité communiquer vos revenus, le tarif maximum sera appliqué tant que les justificatifs ne seront pas transmis au service Enfance. **Il n'y a pas d'effet rétroactif.**

Le quotient familial est calculé pour l'année civile. Ce dernier est révisable en cas de changement de situation familiale, sur présentation d'un justificatif. **Il n'y a pas d'effet rétroactif.**

21/23

LES TARIFS

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil Municipal pour un effet au 1^{er} janvier.

Vous pouvez consulter les tarifs sur le site de la mairie et votre portail famille.

LA FACTURATION

La facturation est établie à la fin de chaque mois et la facture est disponible sur le portail famille en début de mois suivant.

Le prélèvement a lieu deux mois après l'émission de la facture. Par exemple, la facture de septembre est prélevée en novembre.

Un délai de contestation maximal d'un mois à réception de la facture est autorisé. Au-delà de ce délai, aucun recours ne sera recevable.

. Les modes de paiement

- Prélèvement bancaire en complétant la demande de prélèvement SEPA accompagnée d'un RIB

Dans ce cas vous disposez de 15 jours pour signaler une erreur de facturation, le prélèvement automatique étant effectif le 4 du mois suivant la réception de la facture.

- Auprès du Centre des Finances Publiques, 1 rue Bad Munstereifel – CS50222, 35035 Fougères Cedex :
 - . Chèque bancaire
 - . Carte bancaire
 - . Espèces
 - . Chèque Vacances (pour les ALSH)
 - . Chèque CESU (pour les ALSH, la garderie)

8. PLAN MERCREDI

Labellisation plan mercredi non

Pour s'inscrire dans un plan mercredi, une collectivité doit remplir 3 conditions cumulatives. L'ALSH répond aux 2 premiers points :

- Conclure un PEDT intégrant le mercredi
- Organiser un accueil de loisirs périscolaires
- S'engager à respecter la Charte Qualité Plan Mercredi. Cet engagement est formalisé par une convention signée entre la collectivité, la Caf et les services de l'état.

La Charte demande à ce que l'ALSH réponde aux critères suivants. Les points 2, 3 et 4 sont entièrement respectés. En revanche, nous ne répondons pas complètement à la première partie sur les éléments surlignés dans le texte.

1/ complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'ALSH
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires
- Intégration de l'équipe d'animation aux différents commissions Enfance
- Collaboration équipe enseignante/ équipe animation :
 - * présentation du projet ALSH au conseil d'école + présentation du projet d'école à l'équipe d'animation
 - * mutualisation des locaux et du matériel grâce à une charte

2/ l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

22 /23

- Inclusion des enfants en situation de handicap
- Développement de la mixité sociale
- Tarification progressive avec prise en compte des QF
- Mise en place d'une politique d'information et de communication aux familles (fonctionnement accueil/tarifs/programme d'activités)

3/ mise en valeur de la richesse du territoire

- Organisation de sorties pour découvrir le territoire, l'environnement naturel...
- Partenariat avec les établissements culturels et associations
- Implication des habitants dans le projet pédagogique (intervention des parents, bénévoles, agents territoriaux...)
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socio culturelles et sportives

4/ le développement d'activités éducatives de qualité

- Le programme est conçu dans une logique de loisirs et relève de thématiques. Il est ponctué par des sorties

- Les activités s'inscrivent en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant
- La participation est activités n'est pas obligatoire
- Les activités sont organisées dans une logique de parcours et peuvent aboutir à une réalisation finale

Nous pouvons prétendre au Plan Mercredi si nous travaillons de concert avec l'équipe enseignante et que la collectivité mets en place des Commissions Enfance en y invitant l'équipe d'animation.

Pour le reste, les points de la charte sont d'ores et déjà intégrés dans le travail de l'équipe d'animation.